

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique – HOLDING CLAVE

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **HOLDING CLAVE** le 26 novembre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 26 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait de mettre en place des boitiers individuels afin de réaliser le pointage des heures sur les chantiers de nettoyage de ses trois établissements situés sur le territoire de Limoges Métropole mais également, d'améliorer la gestion des plannings, des paies, de la facturation.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 5 282,50 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $5\,282,50 \times 50\% = 2\,641,25\text{ €}$.

DECIDE

D'attribuer à l'entreprise **HOLDING CLAVE**, dont le siège est situé au 2 rue Louis Armand - 87350 Panazol, une aide financière d'un montant maximal de 2 641,25 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **HOLDING CLAVE**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **21 JUIL, 2025**

Le Président de Limoges Métropole,
Le Président,


Guillaume GUÉRIN
Guillaume GUÉRIN